

accusé a tord par un syndic de copropriété

Par **anoussa**, le **25/04/2009** à **23:32**

Bonjour, je suis accusés a tord par un syndic de copropriété pour tapages nocturnes et pour corroner le tous lorsque j'ai repondu au courrier AR par un courrier AR le syndic m'a choqué lorsqu'il a parlé d'un litige que j'ai eu l'année precedente avec des proprietaires qui ont demenagées d'ailleur, ceux- ci m'ont agressés physiquement, et une plainte et en cours, le syndic s'est servi de cette evenement contre moi alors que cela releve du domaine privée, notés que je suis locataire, que faire???